



RÉALISATIONS 2013-2017

DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation

Le maire d'une municipalité est le premier responsable de la bonne administration de celle-ci.

Il me semble important, à l'expiration de ce mandat que vous nous avez confié, de vous faire rapport des activités réalisées et des principaux dossiers qui ont retenu notre attention. Nous sommes conscients que nous prenons les décisions mais que la réalisation relève de la direction générale et que les travaux sont réalisés à contrat ou en régie par notre personnel. Souvent, nos interventions le sont suite à des interventions citoyennes. Le conseil municipal néanmoins demeure ultimement responsable de rendre compte.

Ce compte-rendu prendra une forme énumérative, peu descriptive et analytique et non chiffrée pour la partie des activités réalisées. Les coûts apparaissent dans les procès-verbaux de la municipalité et sont disponibles sur le site Internet de celle-ci. L'évaluation de la qualité des travaux ou des achats est laissée à votre évaluation.

Le chapitre 1 traite de la réalisation d'activités à caractère matériel, travaux, achats, améliorations locatives.

Le chapitre 2 aborde notre approche dans nos relations avec les citoyens et les citoyennes.

Le chapitre 3 traite des ressources humaines.

Le chapitre 4 fournit quelques données sur la situation financière de la municipalité.

Quelques remarques finalement sur notre participation aux travaux de la MRC de La Mitis.

Chapitre 1

Les activités réalisées

Travaux majeurs

- Route 298 (rue Saint-Alphonse) et rue Saint-Pierre y compris les trottoirs et des travaux dans les rues Saint-Antoine, Saint-Laurent et des Érables
- Travaux d'aqueduc et d'égout, route 132 Ouest à des coûts inférieurs à ceux initialement prévus, au bénéfice des propriétaires concernés
- Construction du nouveau Pavillon des loisirs du secteur Luceville
- Travaux annuels de nettoyage de la plage (bois et algues) et recharge de la plage
- Travaux de restauration de la Promenade de la Mer
- Travaux de préservation de la qualité et du volume de notre eau potable. Nous avons reconstruit l'abri d'accessibilité du réservoir no 2 et nous avons raccordé ce réservoir aux tuyaux d'amenée du réservoir no 1 afin de récupérer en partie son trop-plein.

En collaboration avec les producteurs agricoles concernés, avec *Terre-Eau, Aquifer, l'UQAR, le MAPAQ* et la *Fédération québécoise de la Faune* nous avons développé, au 3^e rang Est, des étangs de rétention de l'eau de surface afin d'alimenter la nappe phréatique. Des centaines d'arbres ont été plantés et une berme a été construite pour éviter la perte d'eau par ruissellement.

- Transformation de l'ancienne église du secteur Luceville en centre communautaire polyvalent
- Aménagement à chaque année de nouveaux égouts pluviaux pour permettre un meilleur égouttement des rues. Cette année, nous en avons aménagé sept (7) et trois autres sont prévus, le tout grâce à une subvention de 50 000 \$ qui nous a été octroyée par Pascal Bérubé, notre député, à partir d'une enveloppe discrétionnaire mise à sa disposition.
- Parc intergénérationnel de la route du Fleuve et construction d'un bloc sanitaire au terrain de jeux situé en face. Un compresseur pour accommoder les cyclistes est disponible.

Achat de matériel et d'équipement

- Un souffleur à neige
- Un rouleau compresseur double
- Deux camionnettes neuves
- Une chargeuse rétrocaveuse
- Un chargeur articulé

Achats ou travaux reliés à la sécurité

- Traçage (peinture) annuel, en alternance, des lignes de rives et centrales dans les routes de la municipalité
- Feux de chantier sur chariot (2)
- Structure d'échafaudage pour les travaux de chantier
- Indicateur de vitesse. Il est mobile.
- Adoption d'un plan de sécurité routière, en collaboration avec l'organisme Rimouski-Ville cyclable, afin d'assurer une cohabitation sécuritaire véhicules automobiles, piétons, vélos, poussettes (début d'application cet automne avec la reconfiguration de l'entrée route 132 Ouest – bar laitier Ashini)
- Aménagement d'un rond-point, extrémité ouest de la rue Luce-Drapeau
- Création d'un sens unique, rue Saint-Laurent pour protéger les élèves de l'école primaire
- Feux de circulation lumineux, rues Saint-Alphonse et Saint-Pierre pour mieux protéger la circulation des jeunes dans les traverses piétonnières
- Prolongement du trottoir de la route du Fleuve Ouest jusqu'à la rue Langlois

Améliorations locatives

- Agrandissement du local réservé au Cercle des Fermières et amélioration de l'éclairage des lieux
- Nouvel aménagement du sous-sol de l'édifice du bureau municipal. Salle du personnel, bureau polyvalent et salle pour les rencontres de travail du conseil et pour d'autres comités
- Aménagement d'un lieu de vidange des roulettes au garage municipal
- *Revampage* des parcs de jeu, Pauline Saint-Laurent du secteur Luceville et celui de Sainte-Luce-sur-Mer (peinture, structures, etc.)
- Octroi d'un budget supplémentaire à la Corporation touristique pour la restauration de plusieurs sculptures en voie de détérioration
- Les zones Wi-Fi sont maintenant disponibles.

Actions liées à des changements d'habitude

- Nous achetons maintenant nos produits pétroliers directement des grossistes.
- Nos rues sont maintenant éclairées au *Dell*.
- En collaboration avec Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage et Saint-Donat, nous avons demandé des soumissions et octroyé un contrat à un nouvel entrepreneur pour la collecte des matières résiduelles.
- En collaboration avec Sainte-Flavie, nous avons acheté une caméra pour l'examen des tuyaux d'égout (détection des bris) et nous avons acheté un détecteur de fuites dans notre réseau d'aqueduc en collaboration avec Sainte-Flavie et Métis-sur-Mer.
- Implantation de la collecte des matières organiques
- Nous avons adopté l'approche *Conseil sans papier*.

- Dans tous ces cas, il en est résulté une économie financière et de temps pour la municipalité.

Pavage

- Rue du Boisé
- Rue Dechamplain
- Rue Luce-Drapeau

Aménagements

- Place de l'Empress of Ireland
- Parc Luce-Gertrude-Drapeau
- Panneaux de bienvenue à Sainte-Luce (un à l'entrée Est du territoire, route 132 et deux au secteur Luceville, route 298)

Dossiers divers

- Nous sommes admissibles, dans le cadre d'un programme gouvernemental québécois à des subventions pour refaire notre poste de chloration des eaux de Sainte-Luce, lequel est désuet. Des études sont en cours sur la meilleure solution à retenir y compris la construction d'un seul poste de chloration pour les actuels deux réseaux de distribution.
- Le rang 3, Est et Ouest, sera refait au complet, pavage et ponceaux. Nous avons été reconnus admissibles à d'importantes subventions (75% des travaux admissibles).
- Nous avons été très actifs comme participants aux travaux de création d'une 3^e route touristique dans le Bas-Saint-Laurent, la Route des Monts-Notre-Dame, route touristique qui prend sa source (ou son arrivée) à Sainte-Luce pour rejoindre la route des Frontières à Saint-Jean-de-la-Lande dans le Témiscouata.

Chapitre 2

Nos relations avec les citoyens

Tout au long de leur mandat, les membres de votre conseil municipal ont été à l'écoute des citoyens, de leurs remarques, suggestions, demandes plus formelles ainsi que des besoins des organismes de notre milieu, lesquels sont au-delà d'une vingtaine, dont les membres œuvrent dans différents domaines au service de leurs concitoyens.

Orientations déjà adoptées

Au départ, deux documents issus d'une vaste consultation citoyenne ont guidé notre action, à savoir la *Planification stratégique* adoptée par le conseil municipal précédent le 3 décembre 2012 et la *Politique familiale et Municipalité amie des aînés* adoptée le 6 mai 2013. Deux documents référence dans l'action.

La réalisation du plan d'action 2013-2016 de ces politiques a été soumise à l'appréciation d'un comité formé majoritairement de citoyens lequel s'est réuni à quelques reprises.

Le conseil municipal qui nous succédera devra évaluer la pertinence d'une mise à jour ou d'une nouvelle consultation citoyenne sur les orientations précitées.

Activités dans notre quotidien...

- Nombreuses visites *terrain* pour effectuer des constats suite à des situations soulevées par des citoyens ou discutées en conseil.
- Lettre du maire à des nouveaux parents pour souligner l'arrivée, la naissance d'un nouveau luçois ou d'une luçoise et remise d'un chèque de 75 \$.
- Lettre à chaque nouvel arrivant pour les remercier de leur venue et leur remettre un panier de produits *Saveurs du Bas-Saint-Laurent*.
- Nombreux appuis à nos producteurs agricoles via leur organisme représentatif (UPA).
- Fête annuelle des bénévoles et des nouveaux arrivants

- Résolutions de félicitations à des organismes ou des personnes de chez-nous qui se sont signalés pour leurs réalisations.
- Présence régulière aux diverses rencontres ou activités sociales d'organismes tels que la Fabrique de Sainte-Luce, le Club des 50 ans et +, le Cercle des Fermières, le Club de l'Age d'Or, etc...
- Nous avons réitéré notre appui légal et financier au projet, phases 1 et 2, du Pavillon de Luceville et du Pavillon des Érables.
- Nous avons participé à l'achat et à l'installation d'un piano placé sur la Promenade de la Mer.
- Nous avons accompagné au niveau technique des citoyens aux prises avec un risque réel ou potentiel de glissement de leur terrain.

La réglementation

Les membres du Conseil ont consacré de nombreuses heures de travail pour discuter de la réglementation municipale en vigueur, des modifications à y être apportées et des actions à prendre dans certains cas pour en assurer le respect.

Ce domaine, je l'atteste, est géré avec compétence, rigueur et en toute impartialité.

Nous avons réglé plusieurs dossiers, souvent avec la pleine collaboration des citoyens concernés, mais plusieurs autres ont requis une intervention légale. Le travail est à poursuivre.

Le dossier de l'école secondaire

Automne 2016, devant la décision annoncée de la Commission scolaire des Phares de fermer l'école secondaire de Sainte-Luce pour diriger les enfants vers Mont-Joli ou Rimouski, les parents se sont mobilisés pour contrer cette décision et votre conseil s'est fortement engagé dans cette mobilisation tant au niveau régional que national et en engageant une démarche juridique pour pouvoir s'adresser aux tribunaux si la commission scolaire avait décidé de maintenir l'orientation initialement prévue ce qui ne fut finalement pas le cas.

Plusieurs mois de rencontres, de représentations et d'échanges avec les parents. Période stressante mais moments privilégiés de solidarité avec des parents inquiets de perdre leur école de proximité.

Chapitre 3

Les ressources humaines

Notre municipalité compte à son emploi seize (16) employés, directeur général compris, et trois (3) brigadiers scolaires.

Il s'agit là du même nombre que celui en fonction au début de notre mandat. Aucun ajout.

Nous pouvons également compter sur une brigade de pompiers volontaires de vingt (20) personnes.

Conditions de travail

Suite à notre élection, nous avons signé avec nos employés une convention collective de travail, laquelle est actuellement en renégociation car elle expire le 31 décembre prochain.

Notre directeur général est à contrat d'une durée indéterminée avec notre municipalité.

Relations de travail

Durant notre mandat, aucun conflit de travail n'est survenu. Les mésententes se sont toutes réglées consensuellement.

L'atmosphère de travail me semble excellente dans un contexte où sans ajout de personnel, des tâches s'ajoutent. Par exemple, lorsque nous créons le parc intergénérationnel de la route du Fleuve Ouest, autrefois terrain vague, s'ajoutent les travaux d'entretien du terrain et du nouveau bloc sanitaire. Cet exemple s'est multiplié durant notre mandat.

Notre personnel, lequel a accepté d'être le plus possible polyvalent, a amélioré de façon sensible son efficacité et son efficacité en plus d'accepter une grande souplesse dans les heures de travail lorsque des situations particulières l'exigent.

Je suis fier de notre équipe, de leurs réalisations et de la qualité de celles-ci.

Évaluation

Les employés sont évalués annuellement.

Le directeur général a été évalué à deux reprises par le conseil municipal en cours de mandat, cette évaluation portant sur tous les aspects importants de sa fonction.

À l'unanimité, à deux reprises, nous nous sommes déclarés très satisfaits du rendement de notre directeur et lui avons soumis nos pistes d'amélioration.

Les pompiers volontaires

Nous l'avons précédemment souligné, nous avons une équipe de 20 personnes, toutes qualifiées pour effectuer le travail requis.

Nous sommes autonomes en matière de prévention incendie et de sécurité civile et d'intervention en cas de feu bien qu'en cas de besoin, il est prévu que nous puissions demander de l'aide de Mont-Joli de la même façon que nous acceptons régulièrement d'intervenir chez nos voisins si requis. Une belle équipe dont nous sommes fiers.

Chapitre 4

Quelques données financières

Évolution du budget

2013	3 272 747 \$
2014	3 383 524 \$
2015	3 762 977 \$
2016	3 783 070 \$
2017	3 915 304 \$

Augmentation du budget de la municipalité de 642 557 \$ ou 19,63% durant le mandat.

Niveau de taxation

Par 100 \$ d'évaluation

2013	0,76 \$
2014	0,8284 \$
2015	0,842 \$
2016	0,85 \$
2017	0,862 \$

Notre niveau de taxation se situe, selon les données disponibles du MAMOT à un niveau très favorable par rapport aux municipalités comparables du Bas-Saint-Laurent et du Québec. Il en va de même pour la plupart de leurs autres indicateurs de gestion disponibles.

Niveau de la dette

Fin d'exercice

	Dette globale	Part du gouvernement	Dette réelle
2013	5 876 700 \$	1 461 521 \$	4 415 179 \$
2014	6 455 600 \$	1 565 462 \$	4 890 138 \$
2015	6 117 700 \$	1 385 794 \$	4 731 906 \$
2016	7 186 500 \$	2 137 424 \$	5 049 076 \$

De 2013 à 2016, il y a donc une augmentation de la dette réelle de la municipalité de 633 897 \$ et une augmentation des subventions gouvernementales qui apparaissent dans la dette globale de 675 903 \$ ce qui souligne que les projets réalisés l'ont été généralement sur la base de projets subventionnés.

Chapitre 5

La MRC de La Mitis

Il m'apparaît essentiel de traiter du rôle de la MRC parce que les décisions qui s'y prennent ont un impact direct sur la vie des communautés qui la composent et exigent une participation importante des maires et mairesses non seulement aux rencontres régulières de la Table des maires mais aussi aux conseils d'administration de nombreux organismes qui gravitent autour tels le CLD, l'Éco Centre, la Régie des matières résiduelles, le transport collectif ou la CAUREQ.

La direction de la MRC définit comme suit l'organisme :

Le gouvernement municipal est de juridiction provinciale et est dirigé par les 16 maires élus mitissiens. Il assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable, et ce, par des actions de mise en commun de services, de concertation et de service-conseil destinées aux municipalités, aux organisations et aux individus.

Je me suis beaucoup investi durant mon mandat dans le dossier des équipements à caractère supralocal pour faire diminuer les coûts imputés à Sainte-Luce que nous estimions abusifs. J'ai produit à mes collègues un document intitulé «*Vers une approche utilisateur-payeur ou des ententes intermunicipales*» et après maints débats souvent pénibles les critères déterminant notre quote-part ont été corrigés, améliorant la situation. Cependant, cette approche de l'utilisateur-payeur devrait logiquement s'appliquer pour les autres services de la municipalité ce qui n'est pas le cas, la RFU (richesse financière uniformisée) jouant trop souvent encore un rôle trop important dans la détermination des coûts imputables aux municipalités. Or, nous avons la 2^e RFU en importance avec la somme de 261 484 426 \$ en 2015.

Il importe de connaître les règles qui encadrent une prise de décision à la MRC pour comprendre la difficulté d'adopter ou surtout de modifier des décisions prises. Toute décision exige les 2/3 des votes des maires, ceux-ci n'ayant pas le même nombre de votes. Ainsi, Mont-Joli en possède 9, Sainte-Luce 4, Price 3, Sainte-Angèle, Sainte-Flavie, Saint-Donat et Saint-Gabriel 2 et les 9 autres municipalités 1 vote pour un total de 33. Vous comprendrez les tractations politiques requises en cas de vote sur une question litigieuse.

En plus de siéger à la Table des maires laquelle tient au moins deux rencontres par mois, j'ai siégé sur le comité administratif de l'organisme et sur un comité de planification stratégique, de préparation d'un plan d'action et d'élaboration d'une politique d'attribution de subvention à des organismes du milieu.

Quelques bonnes décisions de la MRC :

- Implication dans le développement de projets éoliens qui apportent aux municipalités un apport financier non négligeable avec trois projets distincts :
 - Lac Alfred
 - Projet communautaire La Mitis
 - Projets communautaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
- Développement d'un service de génie civil lequel s'autofinance et nous fait économiser des sommes considérables
- Adoption d'un plan de développement de la zone agricole (P.D.Z.A.) avec un plan d'action bien articulé, porté par une personne compétente.

Ce ne sont pas les seules....

Un dossier d'importance qui relève de la responsabilité de la MRC qui a compétence exclusive en matière d'aménagement du territoire et qui tarde à se concrétiser concerne l'érosion des berges. Ce retard n'est pas imputable à la MRC mais au gouvernement qui tarde à nous fournir le cadre normatif absolument nécessaire à la préparation d'un plan global d'intervention pour intervenir préventivement dans le dossier.

Un gros travail reste à faire et le défi majeur de Sainte-Luce est de trouver une place confortable à la MRC et de développer un meilleur sentiment d'appartenance.

Conclusion

Je quitte mes fonctions avec la fierté du devoir accompli, conscient que tout fut possible grâce à la cohésion que nous avons su entretenir au sein du conseil municipal et grâce à la collaboration incessante de notre directeur général et de nos employés. Je les remercie.

Ce fut un plaisir et un honneur de servir et de représenter les Luçois et les Luçoises. J'y ai consacré le meilleur de mes énergies étant très présent à mon bureau ou sur le terrain et en organisant mon agenda en priorisant mes responsabilités municipales.

Sainte-Luce est une belle municipalité aux ressources diversifiées, aux attraits remarquables et elle a une organisation municipale qui fait envie dans notre région.

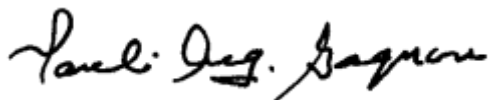
Mais beaucoup reste à faire et de beaux défis devront être relevés. Ce document, sciemment, n'en cite aucun car j'estime qu'il appartient au futur conseil municipal de les identifier et de fixer ses priorités.

Je souhaite d'avance franc succès à ceux et celles qui seront élus en novembre prochain et ce sera avec plaisir que j'accepterai, sur demande, d'effectuer une transmission de mes dossiers au maire ou à la mairesse que vous élirez.

En terminant, permettez que je vous cite la vision adoptée au niveau de Sainte-Luce lors de l'adoption de notre plan stratégique, vision qui a été au cœur de nos décisions :

*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,
fière de ses multiples richesses
où la mer et la terre se marient en offrant
une qualité de vie exceptionnelle.*

Merci à chacun et chacune d'entre vous.



Paul-Eugène Gagnon, maire